



Refus de signature de compromis

Par Julia

Bonjour à tous

Je vous expose mon problème,

En juillet dernier j'ai une offre pour l'achat de mon appartement, je l'accepte, et comme nous sommes dans une période de vacances le temps pour signer le compromis est un peu long, je décide donc de me mettre en recherche pour un nouveau bien, je le trouve et je fais une offre qui est acceptée,

Je signe mon compromis le 9 septembre et oui les délais sont long,

Mon notaire fait un projet pour mon acquisition et la le vendeur s'aperçoit qu'il a fait une erreur sur sa déclaration d'impôts il ne s'est pas déclaré au bon endroit ce qui fait que le bien devient sa résidence secondaire, il ne veut plus signer le compromis et décide même de changer de notaire,

Aujourd'hui 2 mois ont passé, et il exige avant la signature du compromis que j'ai l'offre du prêt de mon acquéreur, bien que j'ai un accord de principe,

Ma question est: peut il exiger ce genre de chose ?

Merci pour votre réponse

Par nate9595

Un refus de prêt ne peut venir que de la banque après étude du dossier. Cela ne se fait pas pour faire plaisir à l'acheteur ou parce qu'il regrette son achat, donc votre formulation "je veux un refus pour annuler" ne tient pas.

D'autre part, je crois comprendre que vous avez un accord sous condition, dans ce cas si les conditions ne sont pas ou ne peuvent pas être levées, çà équivaut à un refus.

[url=https://www.markandremartel.com/]courtier immobilier sud ouest[/url]

Par Julia

Il y a incompréhension sur le sujet, sans doute le suis je mal exprimée,

C'est le vendeur de l'appartement que je souhaite acquérir, qui refuse de signer notre compromis tant que je n'aurais pas l'offre de prêt de mon acquéreur,

Peut il exiger cela?

J'espère que je suis plus Clair

Cordialement